

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE – SCÉNARIO 1

Aperçu

Les recommandations fournies dans ce document ont pour but de soutenir les leaders des écoles et des autorités scolaires afin d'assurer un retour sécuritaire à l'apprentissage en classe et de réduire les risques de transmission de la COVID-19 en septembre 2020 en vertu du scénario 1 du Plan de retour en classe.

Le terme « école » englobe les écoles publiques, séparées, francophones, les écoles à charte, les autorités scolaires indépendantes (privées), les établissements indépendants (privés) de services préscolaires, les programmes en ligne ou d'enseignement à distance et les autorités responsables de l'éducation des Premières Nations, de la maternelle à la 12^e année. Les activités scolaires qui pourraient être touchées par ces recommandations incluent les sports, la musique et les excursions dans la communauté ou dans d'autres écoles, les services de garde en dehors des heures scolaires normales (avant et après l'école), les journées d'activités ou de perfectionnement professionnel et les camps de jour organisés pendant les congés scolaires.

Cette information est pertinente pour toutes les écoles en Alberta, y compris celles situées sur les réserves tout en reconnaissant que les écoles des Premières Nations situées sur les réserves relèvent du gouvernement fédéral. Pour toute information sur la santé publique, pour toutes questions portant sur la COVID-19 ou pour déclarer des cas, les écoles des Premières Nations devraient communiquer avec leur centre de santé local, Services aux Autochtones (Premières Nations) Canada ou la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPN) – (voir l'annexe A), comme elles le font normalement.

Il existe des mesures que l'on peut prendre dans les milieux scolaires en Alberta pour réduire le risque de transmission des maladies respiratoires, dont la COVID-19. Ces mesures incluent, sans s'y limiter, l'hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire, l'éloignement physique, la désinfection et le nettoyage plus fréquents, et le fait de demander que le personnel et les enfants ou les élèves demeurent à la maison s'ils sont malades. Ces mesures permettent de soutenir de manière importante la santé et le bien-être de nos enfants et élèves, de notre personnel et de notre communauté. Les autorités scolaires, en consultation avec leur médecin hygiéniste local (Medical Officer of Health [MOH]), devraient suivre les recommandations relatives au plan de retour en classe en fonction de leur propre situation.

En plus des mesures énumérées ci-dessus, le port du masque non médical est obligatoire pour tout le personnel, les visiteurs ainsi que les élèves de la 4^e à la

INFORMATIONS SUR LA COVID-19

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE – SCÉNARIO 1

12^e année dans tous les espaces communs de l'école en dehors de la salle de classe où l'éloignement physique n'est pas possible, et dans les autobus scolaires. Le masque n'est pas nécessaire lorsque le personnel et les élèves sont assis dans la classe, orientés vers l'avant, pendant l'enseignement s'il y a un éloignement approprié entre le personnel et les élèves, et s'il y a la plus grande distance possible entre les pupitres des élèves (selon le principe qu'une distance de deux mètres devrait être maintenue là où c'est possible). L'utilisation du masque non médical pour les élèves de la maternelle à la 3^e année sera considérée, mais n'est pas systématiquement recommandée.

Les écoles et les autorités scolaires devraient formuler leurs propres plans concernant la COVID-19 avant le retour à l'apprentissage en classe.

Les parents ou tuteurs jouent un rôle de premier plan dans le processus de dépistage relié aux activités quotidiennes de leur enfant à l'école.

Les médecins hygiénistes et leurs responsables désignés sont disponibles pour venir en aide aux autorités scolaires partout dans la province. Leur rôle est de donner des recommandations sur les risques reliés aux maladies transmissibles et sur la gestion des risques. Si vous avez des préoccupations, avez besoin de conseils particuliers ou avez des questions sur la manière de mettre en œuvre les mesures présentées dans ce document, veuillez communiquer avec les services de santé publique environnementale de votre zone (voir Annexe B) pour obtenir de l'aide.

Les directions d'école doivent suivre les recommandations fournies dans le [COVID-19 School Outbreak Resource Guide](#) lorsqu'elles travaillent avec les élèves, les enseignants, les membres du personnel ou les visiteurs qui ont des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un test positif pour la COVID-19. Ces recommandations décrivent les rôles et responsabilités spécifiques des directions d'école, d'Alberta Health Services (AHS) et d'Alberta Health, en plus de fournir des exemples de lettre aux directions d'école pour aviser les parents ou les tuteurs des cas de COVID-19 à l'école.

Alberta Health Services communiquera avec toutes les écoles où il y a un cas confirmé ou probable de la COVID-19. Les mesures de santé publique pour la gestion de l'épidémie sont à la discrétion du médecin hygiéniste de la zone. Le gouvernement de l'Alberta, en collaboration avec les responsables locaux, prendra les décisions relatives au recours à des plans alternatifs en matière de prestation des programmes (p. ex. l'apprentissage à domicile).

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Atténuation des risques reliés à la COVID-19

Sécurité générale des bâtiments	<ul style="list-style-type: none">• Les bâtiments scolaires doivent être complètement nettoyés avant le retour en classe.• Dans de nombreux bâtiments scolaires, le débit de l'eau du réseau d'alimentation en eau a été réduit ou interrompu pendant la pandémie, ce qui a entraîné la stagnation de l'eau dans les tuyaux. Avant le début des cours, chaque site doit s'assurer que l'eau douce circule dans les canalisations d'alimentation d'eau et non l'eau stagnante. Vous pouvez obtenir des recommandations sur la vidange des canalisations d'eau ici (en anglais seulement).• On doit vérifier et entretenir les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) conformément aux directives du fabricant. Pour plus de renseignements sur la ventilation du bâtiment, veuillez consulter les recommandations du General Relaunch Guidance.• Les fenêtres doivent être ouvertes lorsque c'est possible et si la température le permet.• On doit enlever les tapis et les meubles mous qui ne peuvent pas être facilement nettoyés et désinfectés.• Les écoles doivent élaborer des procédures qui décrivent l'hygiène des mains et les exigences en matière de nettoyage pour les écoles; ces procédures doivent porter sur :<ul style="list-style-type: none">○ la présence de désinfectant pour les mains contenant au moins 60 pour cent d'alcool puisque son efficacité est prouvée contre la COVID-19. Le désinfectant pour les mains peut contribuer à réduire le risque d'infection ou la propagation des microorganismes lorsque le lavage des mains n'est pas possible. Si les parents ont des questions relativement à l'utilisation par leur enfant d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool, ils doivent communiquer avec la direction de leur école pour discuter d'alternatives possibles,○ une réserve de désinfectant pour les mains sera distribuée à toutes les autorités scolaires. La quantité qui sera fournie à une autorité scolaire sera basée sur sa population étudiante,
--	---

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

- l'installation de désinfectant pour les mains dans les entrées, les sorties et près des équipements qui sont touchés souvent tels que les microondes et les distributeurs automatiques, ainsi que dans les zones à forte fréquentation,
- les surfaces à contacts fréquents (y compris les abreuvoirs),
- les toilettes,
- l'équipement partagé,
- les espaces secondaires et les salles communes,
- les autres endroits pertinents.
- On doit nettoyer et désinfecter plus fréquemment les endroits et l'équipement touchés souvent (p. ex. les pupitres, les poignées de porte, les rampes, les fours à microondes, les distributeurs, etc.) à l'intérieur et à l'extérieur des salles de classe.
 - Les désinfectants employés doivent avoir un numéro d'identification du médicament (DIN) et un énoncé sur son efficacité en tant que virucide. Autrement, on peut utiliser une solution d'eau de Javel de 1 000 ppm.
 - Il faut s'assurer de suivre les directives figurant sur l'étiquette du produit afin de désinfecter efficacement.
 - De plus amples renseignements sur le nettoyage et la désinfection peuvent être obtenus dans le [General Relaunch Guidance](#). D'autres recommandations sont disponibles dans le document [AHS COVID-19 Public Health Recommendations for Environmental Cleaning of Public Facilities](#).
- Les élèves et le personnel doivent pratiquer l'hygiène des mains quand ils entrent et sortent de l'école, ainsi qu'avant d'entrer dans la salle de classe.
- Une bonne hygiène des mains et un respect de l'étiquette respiratoire sont nécessaires et doivent être encouragés de façon régulière auprès des élèves et du personnel.
- Les abreuvoirs peuvent continuer à fonctionner. Les embouts d'abreuvoir ne sont pas une source importante de transmission de virus et doivent être nettoyés selon les recommandations du manufacturier.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none">○ Les poignées et les boutons-poussoirs des abreuvoirs sont considérés comme des surfaces fréquemment touchées et doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement. On peut encourager les élèves à remplir leurs bouteilles d'eau plutôt que de boire à même l'embout d'un abreuvoir.● Autres ressources d'Alberta Health Services en anglais :<ul style="list-style-type: none">○ Affiches d'AHS sur la prévention et le contrôle des infections○ Affiches sur le lavage des mains (AHS)<ul style="list-style-type: none">○ Affiche 1○ Affiche 2○ Affiche Comment se laver les mains (AHS)○ Affiche Comment utiliser un rince-mains ou le désinfectant pour les mains (AHS)
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">● Avant de quitter la maison, le personnel, les enfants ou les élèves, les visiteurs et les bénévoles qui entreront à l'école pour leur travail ou leur apprentissage devraient s'autoévaluer pour vérifier la présence de symptômes chaque jour où ils se rendent à l'école au moyen du Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé (Alberta Health).● Les parents et les enfants ou les élèves devraient recevoir un exemplaire du questionnaire d'évaluation lors de l'inscription à l'école et comprendre qu'il faut le remplir chaque jour.● Les écoles doivent conserver un registre des conditions médicales préexistantes connues des élèves. Si un élève développe des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition médicale préexistante connue (p. ex. des allergies), l'élève devrait être testé pour la COVID-19 au moins une fois afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner. Cela sera considéré comme étant la base de référence de l'état de santé de l'élève. La confirmation écrite d'un médecin précisant que les symptômes du membre du personnel ou de l'élève relèvent d'une condition chronique n'est pas requise. Il n'est pas nécessaire de refaire un test, à moins que la nature des

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>symptômes ne change (p. ex. une toux chronique qui empire).</p> <ul style="list-style-type: none"> • On doit demander à toute personne qui signale des symptômes de rester à la maison, d'obtenir des conseils sur la santé au besoin (p. ex. téléphoner à Health Link 811 ou à leur médecin de famille, ou au 911 en cas d'urgence) et de remplir le questionnaire AHS Online Self-Assessment pour déterminer si elle devrait être testée. • On devrait poser des affiches pour rappeler à tous de ne pas entrer s'ils présentent des symptômes de la COVID-19, même si ces symptômes ressemblent à ceux d'un léger rhume.
<p>Cohortes (regroupements)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques de transmission de la COVID-19 sont réduits lorsqu'on limite l'exposition aux autres personnes. • La recherche des contacts est plus facile lorsqu'on maintient les mêmes groupes (cohortes). On recommande, là où il est possible de le faire, que les élèves soient regroupés par classe. • On définit une cohorte comme un groupe d'élèves et de personnel scolaire qui demeurent ensemble. La taille de la cohorte dépend de l'espace physique de la classe ou du lieu d'apprentissage. • Le regroupement par cohorte réduit le nombre de contacts étroits qu'une personne atteinte de la COVID-19 peut avoir à l'école et aide les responsables de la santé publique qui effectuent la recherche des contacts et cherchent à circonscrire une épidémie. À des fins de recherche des contacts, il serait préférable de limiter le nombre maximal de personnes dans une pièce à un nombre qui permet l'éloignement physique (p. ex. moins d'élèves dans une salle plus petite et plus d'élèves dans une salle plus grande). • Généralement, une classe représente une cohorte dans une école. Les élèves du secondaire se retrouvent dans plusieurs classes et peuvent de ce fait appartenir à plusieurs cohortes. • La cohorte devrait être maintenue durant les activités en dehors de la classe telles que les récréations et les heures de repas. Le concept de cohorte incite les personnes qui ne peuvent pas maintenir un éloignement

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>physique de deux mètres à interagir en groupe avec les mêmes personnes de leur propre cohorte. Si les élèves de deux cohortes différentes désirent socialiser, ils doivent conserver une distance de deux mètres l'un de l'autre.</p>
<p>Éloignement physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement physique (distance de deux mètres) est une mesure de santé publique fort utile pour aider à prévenir la propagation des maladies. Augmenter l'espace entre les personnes diminue le risque de transmission. Là où il est impossible de placer les pupitres à deux mètres de distance, le plus grand espacement possible est recommandé. <ul style="list-style-type: none"> ○ S'il est impossible de placer les pupitres ou les tables à deux mètres de distance, les élèves devraient être disposés de manière à ne pas être en face les uns des autres (p. ex. en rangées plutôt qu'en petits groupes de 4 ou en demi-cercle). Ainsi, si un élève tousse ou éternue, il est peu probable qu'il le fasse directement dans le visage d'un autre élève. • Dans les situations où l'éloignement physique n'est pas possible (p. ex. les autobus, les salles de classe ou certaines activités sportives), on recommande fortement de placer encore plus d'importance sur l'hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire, le fait de ne pas participer si on est malade, et la désinfection et le nettoyage habituels avant et après les activités. • Il est tout de même recommandé de maintenir l'éloignement physique à l'intérieur de la cohorte dans la mesure du possible afin de minimiser le risque de transmission des maladies (p. ex. espacer les pupitres).
<p>Masques faciaux non médicaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les masques faciaux non médicaux peuvent jouer un rôle dans la réduction de la transmission de la COVID-19 dans la communauté lorsqu'ils sont portés de façon appropriée et que les mesures d'hygiène sont suivies, notamment lorsque l'éloignement physique n'est pas possible. • Le port de masques non médicaux est obligatoire pour tous les élèves de la 4^e à la 12^e année, tout le personnel et les visiteurs dans tous les espaces communs à l'intérieur de l'école en dehors de la salle de classe et dans l'autobus scolaire, là où ils ne sont pas capables de maintenir l'éloignement physique recommandé. Veuillez

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

vous référer au [CMOH Order 33-2020](#) pour des renseignements supplémentaires.

- Les masques non médicaux ne sont pas nécessaires lorsque les élèves sont assis dans la classe pendant l'enseignement s'ils suivent les recommandations d'éloignement physique recommandées ci-dessus. Quand des activités dans la classe impliquent des contacts étroits entre des élèves ou entre des élèves et des enseignants ou du personnel, les masques non médicaux devraient être utilisés pendant cette activité.
 - Deux masques réutilisables par élève ou par membre du personnel dans ce groupe seront fournis par le gouvernement de l'Alberta. Des masques supplémentaires à usage unique seront disponibles dans les écoles si nécessaire.
 - Le port du masque est obligatoire pour ce groupe avec d'autres stratégies pour atténuer les risques de transmission de la COVID-19, telles que l'éloignement physique, les cohortes lorsque cela est possible, le dépistage quotidien, une bonne hygiène et un nettoyage accru.
 - Il est de plus en plus évident que les élèves plus âgés peuvent être plus susceptibles de transmettre la COVID-19 que les élèves plus jeunes, et qu'ils courent plus de risques de contracter une maladie importante que les élèves plus jeunes.
 - Il faut se laver les mains avant et après avoir mis et retiré les masques faciaux non médicaux. Il faut éviter de toucher le masque une fois qu'il est en place. Les masques doivent être changés lorsqu'ils deviennent mouillés ou salis.
 - Après avoir enlevé un masque facial non médical réutilisable qui sera porté à nouveau avant d'être lavé, il doit être rangé dans un sac respirant ou un contenant propre (permettant l'évaporation) pour l'entreposage. Il faut envisager d'utiliser un sac qui peut être lavé. Tous les masques doivent avoir deux côtés distincts, un côté qui touche le visage et un autre qui est tourné vers l'extérieur.
 - Il ne faut pas réutiliser les masques mouillés ou salis avant de les laver. Un masque mouillé ou sali qui doit être lavé doit être placé dans un sac ou un contenant

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>scellé où il est conservé jusqu'à ce qu'il puisse être rapporté à la maison et lavé.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Les masques jetables endommagés ou sales doivent être jetés dans un sac de plastique dans une poubelle.○ Un très petit nombre de personnes peuvent ne pas être en mesure de porter un masque en raison de problèmes sensoriels ou de santé. Les écrans faciaux ne sont pas considérés comme équivalents aux masques faciaux non médicaux. Il est important de se conformer à d'autres pratiques de prévention personnelles telles que l'hygiène des mains et l'éloignement physique autant que possible.○ Des recommandations supplémentaires sur le port de masques faciaux non médicaux sont disponibles ici (en anglais seulement). <ul style="list-style-type: none">● Les exceptions à l'obligation de porter un masque pour les élèves de la 4^e à la 12^e année, les membres du personnel et tous les visiteurs incluent :<ul style="list-style-type: none">○ les personnes qui sont incapables de placer, d'utiliser ou d'enlever un masque facial non médical sans aide;○ les personnes qui sont incapables de porter un masque facial non médical en raison d'une préoccupation ou d'une restriction mentale ou physique;○ les personnes qui consomment de la nourriture ou des boissons dans des endroits désignés;○ les personnes qui font de l'exercice physique;○ les personnes assises à un pupitre ou à une table dans une classe ou dans un endroit où les directives sont en vigueur et où les pupitres, les tables et les chaises sont disposés de façon à empêcher les personnes qui sont assises de se faire face, et pour permettre la plus grande distance possible entre les personnes assises;○ les personnes qui fournissent ou qui reçoivent des soins ou de l'aide où le port d'un masque facial non médical entraverait cette fourniture de soins ou d'aide.● Les personnes qui veulent obtenir une exception du port du masque à l'école devraient discuter de leur demande avec la direction de l'école. Pour de plus amples
--	---

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

renseignements sur les exceptions au port du masque, consulter le document [Implementing School Re-Entry Guidance](#).

- Les masques faciaux non médicaux peuvent être envisagés, mais ne sont pas systématiquement exigés pour les plus jeunes élèves de la maternelle à la 3^e année. Il est recommandé que ces élèves se conforment plutôt aux autres stratégies de santé publique qui limitent le risque de transmission de la COVID-19, telles que les cohortes, se laver les mains et le respect de l'étiquette respiratoire pour réduire le risque de transmission.
 - Les masques ne sont pas systématiquement exigés pour les plus jeunes élèves de la maternelle à la 3^e année en raison des difficultés liées à l'ajustement, à la conformité et à la faible transmission du virus chez les jeunes enfants.
 - Des enfants plus jeunes peuvent être incapables de ne pas toucher à leur masque, et cela pourrait mener à un risque plus élevé de transmission du virus que le fait de ne pas porter de masque du tout.
 - On encourage le port du masque facial non médical pour les jeunes enfants dans la communauté pour des interactions brèves et occasionnelles où l'éloignement physique n'est pas possible ou est imprévisible. Bien que ces enfants soient généralement supervisés par des parents ou tuteurs qui peuvent veiller au bon usage des masques, les jeunes enfants en milieu scolaire ne sont pas toujours sous surveillance directe et les enseignants ne sont pas toujours en mesure de surveiller de manière consistante l'utilisation des masques dans ce groupe.
 - Les parents ou tuteurs qui envisagent de faire porter un masque facial non médical à leur enfant de la maternelle à la 3^e année doivent faire leur choix sur la base d'une évaluation des risques, notamment la capacité de l'enfant à utiliser systématiquement le masque facial non médical correctement et en toute sécurité pendant la journée, qui peuvent dépendre de divers facteurs tels que l'âge, la maturité, les capacités physiques et la compréhension.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes portant un masque non médical peuvent toujours être considérées comme des contacts étroits si elles sont exposées à un cas de COVID-19. • Les directions d'école doivent élaborer un plan pour s'assurer que les élèves malentendants ou pouvant se fier à des indices faciaux sont en mesure de communiquer avec les autres dans les endroits où des masques faciaux non médicaux sont portés, ou que leurs besoins éducatifs sont satisfaits lorsque les enseignants portent des masques faciaux non médicaux en classe. Cela peut inclure l'utilisation de masques transparents. Comme pour les autres masques faciaux non médicaux, il est important que les masques transparents couvrent le nez et la bouche, et qu'ils soient bien ajustés sur le visage. • Le personnel de l'école doit surveiller et traiter toute discrimination ou intimidation d'un élève associée au port ou non d'un masque non médical. • Les parents ou tuteurs doivent être encouragés à aider leurs enfants à se sentir à l'aise avec le port d'un masque. Les masques ne doivent pas être portés par une personne qui ne peut pas les enlever sans aide (par exemple, en raison de son âge, de ses capacités ou de son état de développement). • Les écoles doivent consulter leur service de santé et de sécurité au travail désigné pour connaître les politiques relatives au port du masque et aux autres équipements de protection individuelle de leur personnel.
<p>Attentes concernant les zones de débarquement et d'entrée dans les écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles doivent élaborer des procédures pour le débarquement qui respectent l'éloignement physique entre toutes les personnes (sauf les membres de la même famille). • Il faut songer à mettre en œuvre des stratégies qui se conforment à l'éloignement physique comme de décaler l'heure et le lieu des arrivées et des débarquements, ou d'adopter d'autres protocoles afin de limiter le plus possible les contacts entre le personnel, les parents ou tuteurs et les enfants ou les élèves.
<p>Apprentissage en personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les écoles devraient élaborer des procédures et des plans pour l'apprentissage en personne qui respectent

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>l'éloignement physique afin de séparer les cohortes dans la mesure du possible.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il faut songer à la meilleure manière de contrôler la circulation des personnes dans les écoles. Cela peut inclure des corridors à sens unique, ainsi que des portes d'entrée et de sortie désignées. Il faut noter qu'il est important de ne pas réduire le nombre de sorties et de s'assurer de respecter le code des incendies.• Si deux ou plus de deux personnes de différentes cohortes doivent être à moins de deux mètres l'une de l'autre à des fins d'enseignement, de pratique ou d'examen, d'autres mesures de protection doivent être mises en place comme des contrôles techniques (comme les panneaux ou séparateurs en acrylique), des contrôles administratifs (adapter l'activité afin de minimiser ou d'éliminer la proximité physique).• Lorsqu'il planifie des activités, le personnel scolaire doit se poser les questions suivantes pour évaluer le niveau de risque que posent les activités et décider si elles devraient avoir lieu :<ul style="list-style-type: none">○ L'activité comporte-t-elle l'utilisation de surfaces communes ou d'objets fréquemment touchés par les mains?○ Une activité peut-elle être modifiée afin d'augmenter les possibilités d'éloignement physique?○ À quelle fréquence est-ce qu'on nettoie (ou est-ce possible de nettoyer) les surfaces souvent touchées (p. ex. appareils électroniques, instruments, équipement, jouets)?• Les activités hors site (p. ex. les excursions) doivent être conformes aux recommandations de l'école, de même qu'à toutes les autres recommandations pertinentes au lieu de l'excursion, y compris l'éloignement physique, le port du masque non médical, les cohortes, l'hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire, le nettoyage et une désinfection accrus.<ul style="list-style-type: none">○ Les cohortes de classes individuelles doivent être maintenues pendant le transport à destination et en provenance de tout site d'excursion externe, de même qu'à l'emplacement du site de l'excursion.○ Les organismes offrant des activités hors site doivent se conformer aux recommandations générales de la
--	--

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>relance et à celles propres au secteur et doivent appliquer les mêmes mesures dans les recommandations de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Un organisme ou une installation ne devrait accueillir qu'une seule cohorte de classe à la fois ou devrait prendre des mesures claires pour séparer les différents groupes afin qu'ils n'utilisent pas des espaces communs (p. ex. toilettes, cafétérias, etc.)○ Le personnel de l'activité hors site doit maintenir un éloignement physique d'au moins deux mètres des élèves et du personnel dans la cohorte de la classe.○ La tenue des activités doit se faire à l'extérieur le plus possible.○ Les organismes qui offrent des activités hors site doivent élaborer des procédures pour traiter le personnel qui devient symptomatique pendant l'excursion.○ Les écoles doivent élaborer des procédures pour traiter les élèves ou le personnel qui présentent des symptômes pendant l'excursion; les mesures doivent comprendre un endroit désigné pour isoler la personne malade, les fournitures supplémentaires qui pourraient être nécessaires (p. ex. des masques pour enfant, des masques ou visières pour la personne qui prend soin de l'enfant, etc.), la manière d'informer un parent ou un tuteur et la manière dont l'enfant sera transporté chez lui après l'activité hors site.● Des sorties scolaires peuvent aussi avoir lieu. Tous les visiteurs à l'école sont tenus de suivre les mesures de santé publique mises en place dans l'école.● Les pauses de diner et de gouter pourraient être décalées afin de maintenir l'éloignement physique entre les enfants et les élèves.● Le fait de chanter et de jouer des instruments à vent près d'autres personnes sont considérés des activités à risque élevé et doivent être gérés avec soin :<ul style="list-style-type: none">○ Les organisateurs de ces activités devraient se soumettre aux Directives pour le chant et l'interprétation vocale et aux Directives relatives à la musique instrumentale en direct.
--	---

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none">○ Les chanteurs et les musiciens d'instruments à vent doivent conserver une distance de deux mètres avec les autres musiciens et personnes en tout temps.○ Dans les installations intérieures, les groupes ne devraient pas chanter ou jouer d'instruments à vent pendant plus de 30 minutes à la fois et devraient faire une pause de 10 minutes pour permettre de recycler l'air dans la pièce.○ Tous les chanteurs, y compris les élèves de la maternelle à la 3^e année, doivent porter un masque lorsqu'ils chantent à l'intérieur.<ul style="list-style-type: none">▪ Un chanteur peut se produire sans masque s'il est seul dans un espace ou une salle (p. ex. une pièce construite en plastique acrylique).○ Les musiciens d'un instrument à vent devraient recouvrir le pavillon de leur instrument d'une fine housse en tissu tissé serré lorsqu'ils jouent.○ Il ne devrait pas y avoir de karaoké à ce moment-ci.○ Il faut fortement décourager le public de chanter pendant le spectacle.○ Les activités de chant informelles devraient être évitées.○ Bien que certains enfants peuvent bénéficier d'une exception du port du masque pendant les activités scolaires normales par les autorités locales, tous ceux qui chantent devraient porter un masque.○ Une personne responsable (telle qu'un enseignant ou un chef) devrait superviser les activités entourant le chant afin de s'assurer que les recommandations et les précautions telles que le port du masque et la distanciation sont suivies de manière consistante.○ Les spectacles (p. ex. les concerts) doivent respecter les recommandations respectives sur les spectacles en salle et en plein air.
Attentes concernant les visiteurs et d'autres fournisseurs de services qui entrent dans l'école	<ul style="list-style-type: none">● Les membres du public peuvent entrer dans l'école à condition de respecter les protocoles établis à l'école.● Les membres du public ne doivent pas entrer dans l'école s'ils sont malades.● Les parents ou tuteurs peuvent entrer dans l'école si leur présence est requise.<ul style="list-style-type: none">○ Lorsqu'un visiteur entre dans l'école, on doit lui demander d'utiliser le Questionnaire d'évaluation

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>quotidien du ministère de la Santé (Alberta Health) avant d'entrer dans l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Si un visiteur répond OUI à une ou plusieurs des questions, on ne doit pas laisser cette personne entrer dans l'école. ○ Tous les visiteurs doivent porter un masque. ● On doit maintenir un registre de tous les visiteurs. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'école doit utiliser le Questionnaire d'évaluation quotidien du ministère de la Santé (Alberta Health) avant de permettre aux fournisseurs de services comme les chauffeurs-livreurs et les sous-traitants d'entrer dans l'école. ○ Si un fournisseur répond OUI à une ou plusieurs des questions, on ne doit pas laisser cette personne entrer dans l'école. ○ Si c'est un chauffeur-livreur qui répond OUI, le livreur ou l'école devra faire d'autres arrangements pour la livraison.
<p>Atténuation des risques liés aux endroits très fréquentés dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les écoles doivent utiliser des mesures de contrôle pour assurer l'éloignement physique entre tous les participants dans et à l'extérieur des salles de classe, y compris les corridors, les toilettes et les aires communes. Cela peut signifier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le décalage des heures de début et de fin des cours pour éviter l'encombrement des corridors. ○ L'utilisation de panneaux, de colonnes ou de poteaux et de signes sur le plancher. ○ Le retrait et une disposition différente des sièges dans les aires publiques pour éviter les rassemblements. ○ La restriction du nombre d'occupants dans les toilettes. ○ L'utilisation de masques non médicaux pour tout le personnel et les élèves de la 4^e à la 12^e année dans les espaces à forte circulation.
<p>Attentes liées à l'utilisation commune d'équipement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● On doit éviter l'utilisation commune d'articles ou d'équipement dans la mesure du possible. ● L'équipement dont l'utilisation doit être partagée doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation. ● Les élèves et le personnel doivent se laver les mains avant et après avoir utilisé l'équipement partagé.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none"> • On doit faire des arrangements pour entreposer les articles personnels. • On doit fournir aux enfants et élèves un endroit où conserver leurs effets personnels.
<p>Espaces secondaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les gymnases peuvent être utilisés pour offrir des programmes d'éducation physique. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans la mesure du possible, les cours d'éducation physique devraient avoir lieu dehors puisque les risques de transmission sont plus élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur. Suivez les directives de Guidance for Sport, Physical Activity and Recreation. ○ Pour les cours d'éducation physique, les directions d'école et les enseignants devraient, dans la mesure du possible, choisir des activités ou des sports qui respectent l'éloignement physique (p. ex. le badminton au lieu de la lutte). ○ Pour les sports parascolaires qui impliquent ou nécessitent plusieurs participants ou joueurs et où il n'est pas possible de maintenir un éloignement physique de deux mètres des autres participants ou joueurs, les personnes dans le groupe devraient former une cohorte (en anglais seulement). Il est recommandé aux personnes de limiter le nombre de cohortes ou de minilignes auxquelles elles appartiennent. ○ Chaque école, conseil scolaire ou organisation peut avoir des politiques qui déterminent les limites quant au nombre de cohortes d'activités parascolaires auxquelles les participants peuvent appartenir. ○ Les cohortes sportives devraient être maintenues durant les transports à destination ou en provenance de tout site externe. Il n'est pas recommandé de combiner les cohortes à des fins de transport (p. ex. deux équipes partageant le même autobus). ○ Pour des renseignements supplémentaires sur les sports, veuillez consulter le Guidance for sport, physical activity and recreation. • Utilisez les espaces secondaires comme les gymnases et les bibliothèques pour offrir des programmes d'enseignement qui respectent l'éloignement physique. • L'équipement qui doit être partagé devrait être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation, ou leurs

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>usagers devraient pratiquer l'hygiène des mains avant et après chaque utilisation.</p> <ul style="list-style-type: none">• On devrait éviter les grandes assemblées scolaires et les autres grands rassemblements (p. ex. les concerts ou les danses) et offrir des options virtuelles au lieu des rassemblements en personne.
Services alimentaires	<ul style="list-style-type: none">• Il ne doit pas y avoir d'activités comportant le partage de produits alimentaires personnels (p. ex. repas-partage) entre les élèves ou le personnel.<ul style="list-style-type: none">○ Les cours où l'on enseigne la préparation des aliments peuvent avoir lieu à condition que les élèves suivent les précautions générales telles que l'hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire, le port du masque facial non médical, le maintien d'un éloignement physique de deux mètres et l'interdiction de manipuler des ustensiles de service ou de cuisine communs ou partagés.○ Toute nourriture préparée pendant un cours de cuisine devrait être servie par une personne désignée. Les élèves doivent suivre les mesures d'éloignement physique pendant qu'ils mangent et pendant la préparation de la nourriture.• Pour les repas et les gouters en classe :<ul style="list-style-type: none">○ Il ne doit pas y avoir de libre-service ou de repas de style familial. Il faut plutôt servir des repas préemballés ou des repas servis par le personnel désigné.○ Les aliments fournis par la famille doivent être conservés avec les effets de l'élève.○ Il faut s'assurer que les enfants ou les élèves, le personnel non désigné ou les visiteurs essentiels ne peuvent pas avoir accès aux endroits où la nourriture est préparée.○ Il faut s'assurer que les membres du personnel qui manipulent les aliments emploient une hygiène des mains méticuleuse et qu'ils ne travaillent pas s'ils ont des symptômes.○ Les enfants et les élèves doivent respecter l'éloignement physique lorsqu'ils mangent.○ Il ne doit y avoir aucun aliment en commun (p. ex. salières, poivrières, ketchup).

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des ustensiles doivent être utilisés pour servir les aliments (pas les doigts). ○ Si une école utilise une salle à manger commune et que les heures de diner sont décalées, il faut s'assurer que toutes les surfaces des tables et des chaises (y compris le bord inférieur du siège des chaises) sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation. ● En ce qui concerne les programmes de service alimentaire (cafétéria), les établissements de services alimentaires doivent suivre les recommandations d'Alberta Health portant sur les restaurants indiquées ici. Pour ce faire, il faut : <ul style="list-style-type: none"> ○ que les cafétérias scolaires emploient des processus alternatifs pour réduire le nombre de personnes qui mangent ensemble en même temps; ○ retirer ou réarranger les tables à diner afin de maintenir l'éloignement physique; ○ placer du ruban adhésif ou d'autres signes sur les planchers pour maintenir un éloignement physique de deux mètres; ○ décaler les heures de repas pour réduire le nombre de personnes présentes en même temps; ○ adapter d'autres espaces pour créer des endroits additionnels où l'on peut aller manger afin de permettre que les personnes se trouvant dans la même pièce soient davantage distancées; ○ éviter d'utiliser des buffets et offrir plutôt des repas préemballés ou des repas servis par le personnel; ○ distribuer les couverts, les serviettes de table et d'autres articles aux enfants et aux élèves, au lieu de permettre qu'ils se servent eux-mêmes.
<p>Quoi faire en cas de maladie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le personnel, les parents et les enfants ou les élèves ne doivent pas entrer dans l'école s'ils présentent des symptômes de la COVID-19. ● Les écoles doivent élaborer des procédures à suivre si un membre du personnel développe des symptômes durant la journée afin de permettre à cette personne de s'isoler ou de quitter l'école pour la période recommandée par la médecin hygiéniste en chef et

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Alberta Health Services. Le membre du personnel est encouragé à utiliser le questionnaire [AHS Online Assessment Tool](#) pour prévoir un test de la COVID-19.

- Si un enfant ou un élève développe des symptômes pendant qu'il est à l'école, on doit demander à l'enfant ou à l'élève de porter un masque non médical s'il en est capable, l'isoler dans une pièce séparée et avertir ses parents de venir le chercher immédiatement. Si on ne peut pas utiliser une pièce séparée, l'enfant ou l'élève doit se tenir à au moins deux mètres des autres enfants ou élèves. L'élève est encouragé à utiliser le questionnaire [AHS Online Assessment Tool](#) pour prévoir un test de la COVID-19.
 - Si l'enfant ou l'élève a besoin d'un contact étroit et de soins, le personnel peut continuer à prendre soin de l'enfant ou de l'élève jusqu'à ce que le parent vienne le chercher. L'élève et le personnel doivent porter un masque et les contacts étroits avec l'élève qui peuvent mettre le personnel en contact avec les sécrétions respiratoires de l'élève doivent être évités. Si un contact étroit est requis et qu'il s'agit d'un jeune enfant, le membre du personnel devrait utiliser également un écran facial ou une protection oculaire.
 - Le personnel de l'école recevra un écran facial réutilisable pour son usage dans l'école, à utiliser à la discrétion de chaque membre du personnel. Les écrans en plastique peuvent contribuer à réduire l'exposition en protégeant les yeux, le nez et la bouche de la personne qui les porte contre les éclaboussures et les projections de fluides corporels d'autres personnes. Les écrans faciaux n'étant pas équivalents aux masques, il faut quand même porter un masque tout en portant un écran facial. Les écrans en plastique doivent être nettoyés après chaque usage. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la désinfection.
 - Le personnel et l'élève doivent se laver les mains avant de mettre un masque et avant et après avoir retiré le masque (selon les [recommandations sur les masques d'Alberta Health \[en anglais\]](#)), et avant et après avoir touché tout article utilisé par l'enfant ou l'élève.

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

- Tous les articles que l'élève a touchés ou utilisés pendant qu'il était en isolation doivent être nettoyés et désinfectés aussitôt que l'enfant ou l'élève a quitté l'école. Par mesure de précaution, les articles qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés (p. ex. le papier, les livres, les casse-têtes en carton) doivent être retirés de la salle de classe et placés dans un contenant scellé pendant au moins 72 heures.
- Chaque école recevra deux thermomètres sans contact pour l'aider à gérer la santé des élèves et du personnel. L'utilisation des thermomètres sera laissée à la discrétion de l'autorité scolaire.
- Les écoles doivent conserver un registre des conditions médicales préexistantes connues des élèves. Si un élève développe des symptômes à l'école ou ailleurs qu'à l'école qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition médicale préexistante connue (p. ex. des allergies) l'élève devrait être testé au moins une fois pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner. La confirmation écrite d'un médecin précisant que les symptômes du membre du personnel ou de l'élève relèvent d'une condition chronique n'est pas requise.
- Veuillez consulter l'[Annexe D](#) pour la gestion des personnes qui sont symptomatiques ou qui ont subi un test de la COVID-19, de même que la gestion de leurs contacts étroits.
- Les personnes présentant l'un des symptômes suivants : toux, fièvre, essoufflement, écoulement nasal ou gorge irritée (non liés à une maladie ou une condition préexistante) sont légalement tenues de [s'isoler](#) (en anglais seulement) de la façon suivante :
 - Si la personne n'a pas subi de test, elle est légalement tenue de s'isoler pour un minimum de 10 jours à compter du début des symptômes ou jusqu'à la disparition des symptômes, selon ce qui prend le plus de temps.
 - Si la personne a reçu un résultat positif pour la COVID-19, elle est légalement tenue de s'isoler pour un minimum de 10 jours à compter du début des

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>symptômes ou jusqu'à la disparition des symptômes, selon ce qui prend le plus de temps.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Si la personne a reçu un résultat négatif pour la COVID-19 mais a une exposition connue à la COVID-19, elle est quand même légalement tenue de se mettre en quarantaine pendant 14 jours à compter de la date d'exposition.○ Si la personne a reçu un test négatif pour la COVID-19 et n'a pas eu d'exposition connue à la COVID-19, elle n'est pas légalement tenue de s'isoler. Par contre, il est important qu'elle demeure à la maison jusqu'à la disparition des symptômes.● Les personnes présentant tout autre symptôme (en anglais seulement) de maladie non énuméré ci-dessus doivent demeurer à la maison et réduire au minimum les contacts avec les autres jusqu'à la disparition des symptômes. Ces personnes devraient subir un test pour la COVID-19. Si le résultat du test pour la COVID-19 est positif, elles sont légalement tenues de s'isoler pour un minimum de 10 jours à compter du début des symptômes, ou jusqu'à la disparition des symptômes, selon ce qui prend le plus de temps.● Si un cas positif de la COVID-19 est identifié dans une école, Alberta Health Services Public Health avisera le directeur général qui communiquera avec la direction de l'école. Pour des renseignements supplémentaires sur la COVID-19 dans les écoles, veuillez consulter le document COVID-19 School Outbreak Resource Guide.● Les élèves, les enseignants et les membres du personnel n'ont pas l'obligation de fournir une preuve d'un résultat négatif à un test de la COVID-19 pour retourner à l'école.● Si les autorités scolaires ou les directions d'écoles ont des questions concernant la planification, la prévention et la réponse en matière de COVID-19 ou si elles s'inquiètent des taux élevés d'absentéisme dus à la maladie, veuillez consulter l'Annexe C pour des renseignements sur l'équipe d'identification précoce et d'intervention coordonnée de l'Alberta Health Services pour les écoles (AHS Coordinated Early Identification and Response Team for Schools Contact Information – en anglais seulement).
--	---

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

<p>Transport des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les parents et les enfants ou les élèves ne doivent pas être dans l'aire où les enfants sont ramassés ou entrer dans l'autobus s'ils ont des symptômes de la COVID-19.• Le chauffeur doit bénéficier d'une zone protégée qui peut inclure :<ul style="list-style-type: none">○ une distance physique de deux mètres;○ une barrière physique;○ un masque facial non médical;○ autre.• On doit assigner des sièges aux élèves et la répartition des places doit être notée afin de faciliter la recherche des contacts si un élève a la COVID-19. Les élèves qui vivent dans le même foyer devraient s'asseoir ensemble.• Le port d'un masque facial non médical est obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année.• Les masques faciaux non médicaux peuvent être envisagés pour les élèves de la maternelle à la 3^e année, mais ils ne sont pas systématiquement recommandés.• Les écoles doivent élaborer des procédures portant sur l'embarquement, le débarquement et les transferts des élèves qui sont conformes à l'éloignement physique de deux mètres entre tous les individus (sauf les membres d'une même famille) et qui peuvent inclure ces aspects :<ul style="list-style-type: none">○ Les enfants ou les élèves montent dans l'autobus à partir des sièges arrière, aux sièges à l'avant.○ Dans la mesure du possible, limiter le nombre d'élèves par siège sauf s'ils font partie de la même famille.○ Les élèves d'une même famille peuvent s'asseoir sur le même siège.○ Les élèves débarquent de l'autobus de l'avant à l'arrière.○ Si des élèves de deux écoles voyagent dans le même autobus, il est recommandé que ces élèves soient séparés par une distance de deux mètres si possible.• Un enfant ou un élève qui développe des symptômes pendant le trajet en autobus doit recevoir un masque s'il n'en porte pas déjà un. Le chauffeur contactera l'école pour faire les arrangements appropriés pour que
------------------------------------	--

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

	<p>quelqu'un ramasse l'enfant ou l'élève (voir Comment réagir en cas de maladie ci-dessus).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de l'autobus et registres de nettoyage. <ul style="list-style-type: none"> ○ Il faut augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection des surfaces à contact fréquent comme les poignées de porte, les fenêtres, les balustrades, le volant, les appareils mobiles et le GPS à la fin de chaque trajet. ○ On recommande de conserver des registres de nettoyage du véhicule.
<p>Formation par stages et autres expériences d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation par stages peut continuer à condition que le risque d'infection de tous les participants soit atténué. • Si le placement est en milieu de travail, on s'attend à ce que l'élève respecte les règles sanitaires du milieu de travail, lesquelles doivent se conformer à Workplace Guidance for Business Owners. • La période au cours de laquelle les individus sont en contact étroit doit être la plus courte possible. • On doit éviter l'utilisation commune d'articles ou d'équipement. L'équipement qui doit être partagé devrait être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation ET leurs usagers devraient pratiquer l'hygiène des mains avant et après chaque utilisation. • Les pratiques sportives et les activités en plein air peuvent avoir lieu en respectant les lignes directrices spécifiques à chaque secteur. • Pour obtenir des conseils plus précis sur les sports et les loisirs à l'extérieur, consultez Guidance for Sport, Physical Activity and Recreation.
<p>Élèves/programmes internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Après que le Canada aura levé les restrictions de voyage et que les voyages à l'étranger reprendront, les programmes de voyage à l'étranger et les programmes éducatifs internationaux en Alberta pourront reprendre à condition de respecter les exigences relatives à la mise en quarantaine et les règlements de santé publique (en anglais seulement).

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Annexe A : Coordonnées des SERVICES EN SANTÉ PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE de Services aux Autochtones (Premières Nations) Canada et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits Services en santé publique environnementale	HEURES D'OUVERTURE 8 h à 16 h	
Bureau d'Edmonton	Environmental Public Health*	780-495-4409
Bureau de Tsuut'ina	Environmental Public Health*	403-299-3939

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Annexe B : Coordonnées des zones de santé publique d'Alberta Health Services (en anglais seulement)

Lien au portail : <https://ephisahs.albertahealthservices.ca/create-case/>

ZONE	ADRESSE COURRIEL	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR LE BUREAU PRINCIPAL
Zone de Calgary	calgaryzone.environmentalhealth@ahs.ca	Calgary 403-943-2288
Zone centrale	centralzone.environmentalhealth@ahs.ca	Red Deer 403-356-6366
Zone d'Edmonton	edmontonzone.environmentalhealth@ahs.ca	Edmonton 780-735-1800
Zone du Nord	northzone.environmentalhealth@ahs.ca	Grande Prairie 780-513-7517
Zone du Sud	she.southzoneeph@ahs.ca	Lethbridge 403-388-6689

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Annexe C : Équipe d'identification précoce et d'intervention coordonnée d'Alberta Health Services pour les écoles (en anglais seulement)

L'AHS Coordinated Early Identification and Response Team est disponible pour les directions d'école et les autorités scolaires qui veulent s'adresser à AHS pour obtenir des recommandations ou de l'aide à la prise de décision. Si les écoles n'ont pas de personne-ressource de l'AHS avec laquelle elles travaillent présentement ou ne savent pas qui appeler, l'équipe peut être rejointe à :

ZONE	TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE-RESSOURCE
Toutes les zones	1-844-343-0971

Veillez noter que ce numéro de téléphone **ne doit être utilisé que par les directions d'école ou les autorités scolaires** pour obtenir des recommandations ou de l'aide à la prise de décision. Ce numéro ne doit pas être diffusé pour être utilisé par les parents ou tuteurs, les élèves ou les membres du personnel. **Pour obtenir des conseils individuels en matière de santé, les parents ou tuteurs, les élèves et les membres du personnel sont priés de communiquer avec Health Link en composant le 811.**

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Annexe D : Gestion des personnes qui sont testées pour la COVID-19

Symptômes	Résultat du test de la COVID-19 :	Gestion des personnes :	Gestion des contacts étroits des personnes* :
Symptomatique	Positif	S'isoler pendant un minimum de 10 jours ou jusqu'à la disparition des symptômes, selon ce qui prend le plus de temps.	En quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition.
	Négatif	Demeurer à la maison jusqu'à la disparition des symptômes. Sauf si la personne est identifiée comme étant un contact étroit d'un cas confirmé : <ul style="list-style-type: none"> • En quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition (même avec un résultat négatif). 	S. O.
	Non testé	Si les symptômes incluent de la fièvre, de la toux, de l'essoufflement, la gorge irritée ou de l'écoulement nasal : s'isoler pendant un minimum de 10 jours ou jusqu'à la disparition des symptômes, selon ce qui prend le plus de temps. Sauf si la personne est identifiée comme étant un contact étroit d'un cas confirmé : <ul style="list-style-type: none"> • En quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition. 	S. O. Sauf si la personne asymptomatique est identifiée comme étant un contact étroit d'un cas confirmé : <ul style="list-style-type: none"> • Les contacts étroits de cette personne doivent se mettre en quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition à cette personne.
		S'il y a d'autres symptômes, demeurer à la maison jusqu'à la disparition des symptômes. Sauf si la personne est identifiée comme étant un contact étroit d'un cas confirmé : <ul style="list-style-type: none"> • En quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition. 	S. O.
Asymptomatique	Positif	S'isoler pendant un minimum de 10 jours à compter de la date de prélèvement de l'écouvillon.	En quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition.

INFORMATIONS SUR LA COVID-19

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RETOUR À L'APPRENTISSAGE EN CLASSE - SCÉNARIO 1

Symptômes	Résultat du test de la COVID-19 :	Gestion des personnes :	Gestion des contacts étroits des personnes* :
	Négatif	Aucun isolement n'est nécessaire. Sauf si la personne est identifiée comme étant un contact étroit d'un cas confirmé : <ul style="list-style-type: none">• En quarantaine pendant 14 jours à compter de la dernière exposition (même avec un résultat négatif).	S. O.

*Contacts étroits :

- Fournir des soins directs à une personne atteinte de la COVID-19 ou qui a eu un contact physique étroit semblable;
- A eu un contact étroit prolongé;
- A eu un contact direct avec les fluides corporels infectieux d'une personne atteinte de la COVID-19 (p. ex. avoir été exposé à une toux ou à des éternuements).